

Montreuil, le 14 janvier 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FranceAgriMer condamne fermement les dégradations opérées sur son stand, ce 14 janvier 2025, dans le cadre du SIVAL à Angers

FranceAgriMer, l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, condamne avec la plus grande fermeté les dégradations opérées sur son stand, par une délégation de la Confédération Paysanne, à l'occasion du Salon international des techniques de productions végétales (SIVAL), ce jour, le 14 janvier 2025, à Angers.

L'Établissement tient, tout d'abord, à exprimer son soutien aux équipes de son service territorial et du Réseau des nouvelles des marchés (RNM) présentes sur son stand au moment de ces dégradations, ainsi qu'à celles de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Pays-de-la-Loire.

FranceAgriMer assure et anime la concertation et le dialogue avec l'ensemble des familles professionnelles des filières de l'agriculture et de la pêche. L'Établissement et ses équipes sont également pleinement mobilisés au quotidien dans la mise en œuvre des mesures de soutien et d'accompagnement de ces secteurs, au service de tous les agriculteurs et acteurs des filières.

FranceAgriMer tient à rappeler que c'est après plusieurs mois d'étroite concertation entre les pouvoirs publics et la filière vitivinicole, et après une enquête auprès des bénéficiaires potentiels, que le dispositif de réduction définitive du potentiel de production viticole a été déployé en octobre 2024 par ses services.

Cette mesure vise à répondre au souhait du conseil spécialisé vin et cidre de FranceAgriMer d'organiser une diminution de la surface de production comme premier élément de réponse structurelle à la crise que subit la viticulture française.

En prenant en charge l'arrachage de vignes sur une base strictement volontaire, à hauteur de 4 000 euros par hectare, cette mesure accompagne les vignerons qui souhaitent réduire voire arrêter leur activité de production de vin. Ainsi, 5 500 viticulteurs ont souhaité s'inscrire dans ce dispositif de réduction de potentiel viticole pour un total d'environ 30 000 ha.

FranceAgriMer continuera d'œuvrer à la concertation entre les pouvoirs publics et les filières, afin de déployer des mesures adoptées collectivement et conjointement entre les représentants professionnels et l'Etat pour assurer la pérennité des filières agricoles.

FranceAgriMer se réserve, par ailleurs, le droit d'engager des poursuites judiciaires à la suite de ces dégradations.

Contacts presse

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 25 38 / 01 73 30 22 54

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr